

Processus de réorientation vers l'Ecole de culture générale (ECG) ou le CFP Commerce plein temps (Ecole de commerce)

Principe

Tout élève non-promu à la fin du premier semestre 24-25 et **qui ne peut plus doubler** doit entreprendre une **démarche de réorientation**, sous forme d'une **pré-inscription** dans une autre filière. C'est aussi le cas de **tout élève en situation d'échec important**, de même que pour **tout élève qui se questionne sur son choix d'orientation**.

Cette démarche n'a **aucun caractère définitif**. Elle permet d'envisager différentes pistes et de ne pas se trouver démuni en cas de non-promotion en fin d'année. Cette pré-inscription sera **annulée ou confirmée** à la fin juin, en fonction de l'évolution de la situation de l'élève.

La pré-inscription à **l'ECG ou au CFP Commerce plein-temps** est **entièrement opérée par la direction du Collège**, en lien avec la future école.

Les réorientations vers une **formation professionnelle en CFP** ne sont par contre **pas opérées par le Collège**: il appartient à l'élève et sa famille de s'inscrire par l'intermédiaire d'un compte E-démarches sur le site de l'Etat (délai: 28 février 2025).

Les principales **conditions de réorientation** vers les différentes filières dépendent du degré de provenance et sont résumées en dernière page de ce document.

Démarche

1. Réflexion et prise d'information

Dès la réception des bulletins du 1^{er} semestre, des discussions doivent être entamées entre **l'élève et ses parents** d'une part, et entre **l'élève et le/la responsable de groupe** d'autre part, qui transmettra au fur et à mesure au/à la doyen-ne du degré les noms des élèves potentiellement concernés par un transfert en fin d'année.

Les élèves doivent dès lors mener **une réflexion approfondie sur l'orientation**, en prenant notamment rendez-vous auprès de la psychologue conseillère d'orientation ou auprès des conseillères sociales du collège, qui pourront le/la conseiller dans ses choix.

Par ailleurs, es élèves qui envisagent un transfert vers l'Ecole du culture générale (ECG) ou l'Ecole de Commerce (EC) doivent obligatoirement assister à l'une **des séances d'information** programmées ci-dessous:

Filières de l'ECG (les trois séances présentent le même contenu)

- Le mercredi 5 mars 2025 à 13h30: aula de ECG Jean-Piaget
- Le mercredi 12 mars 2025 à 13h30: salle Frank Martin (aula de l'ECG Ella-Maillart et du collège Calvin)
- Le mercredi 19 mars 2025 à 13h30: aula de l'ECG Henry-Dunant

Filières de l'EC (les deux séances présentent le même contenu)

- Le mercredi 19 mars 2025 à 13h30: aula de l'EC Raymond-Uldry
- Le mercredi 26 mars 2025 à 13h30: aula de l'EC André-Chavanne

La participation l'une de ces séances est **obligatoire** pour tous les élèves qui envisagent une réorientation vers l'ECG ou l'EC (même sans certitude de la mener à terme). Les parents sont également les bienvenus.

En effet, il est très important que l'élève et sa famille soient pleinement informés et que les choix soient mûrement réfléchis, car **une seule réorientation dans le parcours au secondaire II** est

possible au sein des filières généralistes. Or, le choix de la filière et, dans le cas de l'ECG, de l'option spécifique pré-professionnelle (OSP), oriente de manière sélective la suite de la formation.

Les sites internet des ECG et des Ecoles de Commerce proposent également des ressources et vidéos en ligne pour permettre aux élèves de s'informer sur les différentes OSP (ECG) et voies de formation (filières commerce: CFC ou Matupro).

2. Préinscription auprès du/de la doyen.ne de degré

L'élève rencontre le/la **doyen.ne de son degré** pour procéder à la **pré-inscription** dans la filière de son choix, où il faudra déjà préciser toutes les options choisies. Ce rendez-vous doit avoir lieu avant

le 9 avril 2025

La pré-inscription n'engage à rien et ne constitue en aucun cas une inscription ferme! Seuls les résultats du 2^e semestre et les conseils de fin d'année permettront de **confirmer ou annuler** la démarche d'ici le 26 juin, toujours en concertation avec le/la doyen.ne. Dans tous les cas, la pré-inscription est **indispensable** pour garantir une place dans l'école de destination si le transfert devait se confirmer.

3. Confirmation ou annulation de l'inscription

Une fois les résultats de fin d'année connus, après une nouvelle discussion avec l'élève, le/la doyen.ne confirme ou annule la pré-inscription, **au plus tard**

le mercredi 25 juin 2025

En cas de confirmation du transfert, l'école de destination envoie à l'élève pendant l'été sa convocation pour la rentrée suivante.

Date	Quoi/qui	Remarques
Dès février 2025	Entretien élève/RG Rdv avec conseillère d'orientation ou sociale,	Le RG transmet au fur et à mesure au/à la doyen.ne les noms des élèves de son groupe qui questionnent leur orientation.
Mars 2025	Séances d'information sur les filières de l'ECG et de l'EC	Obligatoire pour tous les élèves potentiellement concernés
Avant le 9 avril 2025	Entretien élève/doyen-ne	Pré-inscription dans la filière (ECG ou Ecole de Commerce) et choix des options Elèves de 3 ^e souhaitant un transfert à l'EC: lettre de motivation.
Avant le 25 juin 2025	L'élève confirme/annule le transfert auprès du doyen	Fin juin, l'élève reçoit une confirmation de transfert puis, pendant l'été une convocation de la part de sa nouvelle école

Coordonnées utiles:

- Mme Emmanuelle Romanet, conseillère psychologue en orientation scolaire: emmanuelle.romanet@etat.ge.ch - au collège le mercredi de 7h30 à 16h00: prendre rdv au secrétariat
- Mme Luciana Del Ponte, conseillère sociale au collège: luciana.delponte@etat.ge.ch
- Mme Corinne Briner, conseillère sociale au collège: corinne.briner@etat.ge.ch
- Mme Sylvie Cauwerts, doyenne répondante des réorientations: sylvie.cauwerts@edu.ge.ch

Conditions de réorientation

Durant son cursus au secondaire II, un élève ne peut bénéficier que d'une seule réorientation au sein des filières à plein temps. Il est impossible de tripler dans une voie de maturité. Un triplement n'est possible à titre exceptionnel que lors d'un changement de filière. Il n'est pas possible de doubler deux degrés consécutifs (même suite à un changement de filière).

Réorientation vers l'école de culture générale (ECG)

Un.e élève non promu.e de 1^{ère} peut passer en 2^e de l'ECG aux conditions suivantes

- ✓ OSP Pédagogie: total minimum de 14 pour français, allemand (obligatoire), anglais (obligatoire), mathématiques.
Si l'élève n'a pas étudié l'allemand (ou l'anglais) en 1^{ère} année, le passage en 2^e OSP pédagogie est possible à la condition d'obtenir au minimum 4,5 à un examen d'allemand/anglais qui aura lieu pendant la semaine du 11 août 2025.
- ✓ Autres OSP: total minimum de 12 pour français, langue nationale, 2^e langue, mathématiques.
En cas de choix d'une nouvelle langue, total minimum de 9 dans les trois disciplines restantes et examen de langue réussi pendant la semaine du 11 août 2025.
- ✓ Accomplir et faire valider au moins **5 jours de stage** avant la rentrée d'août 2025.

Si ces conditions ne sont pas atteintes l'élève entre en première ECG (il s'agit alors d'un redoublement).

Un.e élève non promu.e de 2^e peut passer en 3^e de l'ECG aux conditions suivantes

- ✓ OSP Pédagogie: total minimum de 14 pour français, allemand (obligatoire), anglais (obligatoire), mathématiques.
Si l'élève n'a pas étudié l'allemand (ou l'anglais) en 2^e année, le passage en 3^e OSP pédagogie est possible à la condition d'obtenir au minimum 4,5 à un examen d'allemand/anglais qui aura lieu pendant la semaine du 11 août 2025.
- ✓ Autres OSP: total minimum de 12 pour français, langue nationale, 2^e langue, mathématiques.
- ✓ Accomplir et faire valider au moins **10 jours de stage** avant la rentrée d'août 2025.

Si ces conditions ne sont pas atteintes l'élève entre en deuxième ECG (il s'agit alors d'un redoublement).

Un.e élève non promu.e de 3^e peut passer en 3^e de l'ECG aux conditions suivantes:

- ✓ Accomplir et faire valider au moins **10 jours de stage** avant la rentrée suivante.

Remarques importantes pour le passage en 3^e ECG:

- Deux langues continueront à être suivies en 3^e année ECG parmi AL, AN et IT. Les notes reprises du bulletin de deuxième année sont la meilleure note parmi biologie, chimie et physique et la note d'art/musique (sauf OSP santé où les sciences continuent en 3^e).
- Le rattrapage de certains cours, à la charge de l'élève, notamment en OSP Communication-information et Travail Social, est recommandé.
- Les élèves doivent également réaliser un travail préparatoire pour le TPC (travail personnel de certificat - équivalent du TM) que les élèves de l'ECG ont déjà commencé en 2^e année.

Réorientation vers le CFP Commerce (EC)

Un.e élève promu.e de 1^{ère} peut passer en 2^e Cp rapide (voie CFC plein temps) sans condition.

Un.e élève non-promu.e de 1^{ère} peut passer en 2^e Cp rapide (voie CFC plein temps) aux conditions suivantes:

- ✓ note minimum de 4 en français, langue nationale, 2^e langue, mathématiques.

NB: aucun transfert en 2^e EC Matupro n'est possible: **un.e élève promu.e ou non promu.e de 1^{ère}** souhaitant aller en EC Matupro doit doubler la première. Sinon, il/elle peut s'inscrire en **2^e Cp rapide** puis, si ses résultats le permettent, accéder à une maturité professionnelle après l'obtention du CFC à la fin de la 3^e année (il faut alors ajouter une année).

Un.e élève de 2^e ou de 3^e (promu.e ou non) peut passer en 2^e Cp rapide sans condition.